

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 25 (1933)  
**Heft:** 12

**Artikel:** La femme dans le mouvement syndical suisse  
**Autor:** Lukas, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-383940>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La femme dans le mouvement syndical suisse.

Par *J. Lukas.*

En Suisse, ce ne sont pas les tentatives d'organiser les femmes dans les syndicats qui ont fait défaut. Mais, les essais tentés depuis la seconde moitié du siècle dernier n'ont abouti à aucun résultat satisfaisant. Pourquoi?

Ce n'est pas très facile à expliquer. D'aucuns prétendent que les responsables sont les hommes qui tout en ayant l'air d'encourager la collaboration de la femme dans le mouvement syndical, ne font rien en réalité pour son émancipation et son activité au sein des organisations ouvrières. On ne saurait nier en effet qu'il existe des hommes auxquels on pourrait adresser ce reproche. Mais, les cas sont rares et il s'agit en général presque sans exception d'hommes occupant des postes de peu d'importance. Toute fédération et l'Union syndicale suisse elle-même ont, en principe, toujours accordé les mêmes droits aux femmes qu'aux hommes. Du moins est-ce le cas pour toutes les fédérations syndicales dont les membres se recrutent dans les industries et métiers où la main-d'œuvre féminine est fortement représentée. Il existe néanmoins encore des fédérations dans lesquelles l'esprit corporatif n'a pas encore complètement disparu, et qui, jusqu'à ces derniers temps, s'opposaient énergiquement à l'idée d'admettre des femmes comme membres. Ce furent les ouvriers professionnels qualifiés qui les premiers réalisèrent l'idée de solidarité syndicale. On ne saurait leur reprocher d'avoir voulu tout d'abord améliorer leurs conditions de travail avant de songer au sort des ouvriers non qualifiés et des ouvrières. Les organisations des typographes et lithographes réservent actuellement encore certains domaines exclusivement à la main-d'œuvre masculine. C'est depuis 1925 seulement, que la fédération des typographes a admis des membres féminins dans ses rangs et personne ne prétendra qu'elles y furent accueillies avec beaucoup d'empressement. La fédération des lithographes ne compte par contre aucune femme parmi ses membres jusqu'à présent. Au début du mouvement ouvrier, les femmes n'étaient généralement pas beaucoup prisées dans les organisations. C'est pourquoi au cours de la deuxième moitié du siècle dernier, il y eut, en marge des syndicats, un mouvement des ouvrières, qui devint en 1890 la Fédération des sociétés suisses d'ouvrières. Mais, étant donné qu'à ce moment-là les femmes n'étaient pas encore aussi indépendantes qu'elles ne le sont maintenant dans le domaine de la politique, des questions sociales et économiques, et qu'il leur manque le don de la propagande et de l'organisation, les erreurs et les difficultés ne manquèrent pas de se produire et engagèrent l'Union syndicale à intervenir et à s'occuper de la réorganisation du mouvement des femmes.

Pour la première fois en 1898, une femme fut nommée dans le Comité de l'Union syndicale suisse. La même année, selon une

décision du congrès, les femmes furent admises comme militantes du mouvement syndical. Mais, c'est en 1905 seulement que l'on nomma la première secrétaire de l'Union syndicale. A ce moment-là cette organisation comptait 5000 membres féminins. Ce nombre passa à 43,900 jusqu'en 1919, actuellement il y en a un peu plus du double.

Comment se fait-il que sur les 300,000 femmes occupées dans le commerce, les arts et métiers et l'industrie 24,200 seulement fassent partie des syndicats libres?

Mademoiselle Dr Christine Ragaz essaie de répondre à cette question dans une brochure intitulée: « La femme dans le mouvement syndical suisse » (texte allemand). Cette brochure mérite l'attention de tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, s'occupent du problème de l'organisation de la femme dans les syndicats. Cette question est traitée pour la première fois avec méthode. Il s'agit d'une étude sérieuse, approfondie et qui reflète la plus grande objectivité à l'égard du problème. Malheureusement les nombreuses notices et renvois qui accompagnent cet exposé en rendent la lecture très difficile.

Il ressort des divers tableaux que la proportion des femmes dans les syndicats de l'étranger est supérieure à celle des femmes en Suisse. En 1928, la proportion des femmes dans les effectifs des syndicats danois était de 25%, de 22% en Autriche, de 13% dans les syndicats anglais, et de 10% seulement en Suisse.

Mademoiselle Ragaz attribue ce fait au travail de propagande et de formation parmi les femmes. Il est un fait certain, c'est que dans ces pays il a été fait davantage pour l'organisation et la formation syndicale des membres féminins, que ce n'a été le cas en Suisse. Je rappelle à ce sujet l'activité déployée par les syndicats autrichiens et allemands pour la propagande, les cours organisés pour les femmes dans tous les pays du Nord et la place sensiblement plus importante accordée aux femmes dans les syndicats. La différence constatée dans la proportion des femmes dans les effectifs ne permet pas de conclure exclusivement à la diversité des méthodes de propagande, mais, ces écarts proviennent également de la composition des conditions économiques. Ainsi, les industries du textile et de l'alimentation qui occupent principalement de la main-d'œuvre féminine ne sont pas représentées partout à l'étranger dans la même proportion.

Ce serait également faire erreur que de prétendre que la fédération des ouvriers et employés évangéliques qui compte le 32% de membres féminins, alors que l'Union syndicale n'en a que le 11%, accomplit un travail de formation plus intense et utilise de meilleures méthodes de propagande que les syndicats libres. En réalité, cet état de choses est dû au fait que le domaine de recrutement des fédérations confessionnelles est limité aux industries du textile et de l'alimentation qui occupent principalement de la main-d'œuvre féminine.

Mademoiselle Ragaz tire d'intéressantes conclusions de ses recherches sur les raisons pour lesquelles les femmes adhèrent relativement en petit nombre aux syndicats libres. Elle est d'avis que les hommes ne font pas toujours ce qu'ils seraient en mesure de faire pour intéresser intensément les femmes à la vie syndicale. Cette retenue qui varie sensiblement d'une fédération à l'autre n'est pas due à une aversion pour tout effort d'émancipation des femmes, mais aux soucis de l'organisation. En général, les femmes représentent une charge plus lourde pour les syndicats que les hommes, cela parce que :

- 1<sup>o</sup> de par leurs modestes salaires, les femmes rapportent moins par les cotisations;
- 2<sup>o</sup> les femmes sont plus souvent malades et mettent ainsi davantage la caisse de secours à contribution;
- 3<sup>o</sup> en général le sociétariat des femmes est de moins longue durée;
- 4<sup>o</sup> le recrutement des femmes est plus difficile et très souvent plus coûteux que celui des hommes.

Mademoiselle Ragaz explique ensuite la raison pour laquelle il est plus difficile de recruter les femmes que les hommes. Une des difficultés les plus importantes réside dans la question de l'âge des ouvrières. Il y a beaucoup plus de *jeunes* parmi les ouvrières que parmi les ouvriers du fait qu'après leur mariage la majorité des femmes reste au foyer. En général, les jeunes ouvrières s'intéressent beaucoup moins à la question syndicale que des personnes d'un certain âge, parce qu'elles préfèrent le sport et les préoccupations de leur vie privée. De plus, il y a plus d'ouvrières non qualifiées parmi la main-d'œuvre féminine, et, comme on le sait, ces dernières sont plus difficiles à gagner à la cause de l'organisation syndicale que les ouvriers qualifiés qui ont encore une certaine fierté professionnelle et chez lesquels l'ancien esprit corporatif n'a pas complètement disparu.

Abstraction faite de ces deux raisons, les ouvrières adhèrent avec peine au syndicat dans l'idée que leur état présent sera de courte durée et qu'il cessera après leur mariage. Tandis qu'en vue de son mariage le jeune homme s'efforce d'améliorer son existence, en quoi le syndicat lui prête main forte, la femme n'a qu'un espoir, celui de cesser de travailler. En outre, nombre de jeunes filles espèrent que le mariage les placera à un niveau social plus élevé; c'est pourquoi elles cherchent très souvent à fréquenter un autre milieu que celui de leurs collègues de travail. Le sentiment de solidarité, comme aussi la compréhension et l'intérêt pour tout ce qui ne concerne pas directement le cercle familial, n'existent presque pas chez la femme. Elle préfère en outre la société dans laquelle sa personnalité sera davantage mise en valeur que dans les organisations qui ont un caractère de lutte.

Les femmes redoutent également l'obligation d'assister aux assemblées. En effet, c'est beaucoup demander « qu'une mère qui

doit s'absenter tout le jour pour travailler, soit encore tenue de se rendre le soir à une assemblée syndicale, même rarement et contre le gré de son mari qui, trop souvent, ne pense qu'à ses devoirs domestiques ». Le risque de perdre leur place que couraient, surtout autrefois, les membres des syndicats, a fait hésiter bien des femmes. A cela s'ajoute « la peur du socialisme » qui, pour les femmes mal renseignées politiquement joue un plus grand rôle que pour les hommes. Les avertissements contre « les ennemis de la religion » que les adversaires du mouvement des syndicats libres ne cessent de donner aux femmes plus particulièrement, ne contribuent pas à les encourager dans la voie de l'organisation syndicale.

Il est certain que les difficultés que nous venons d'énumérer ne sauraient empêcher les syndicats de chercher sans cesse à intéresser les ouvrières à leurs efforts. A cet effet, les risques financiers ne doivent jouer aucun rôle. Le programme des syndicats ne peut être réalisé sans la collaboration des femmes. A part toutes les pensées mesquines ou égoïstes qu'il peut avoir, le syndiqué veut avant tout le bien de la communauté. Il manque aux syndiqués cet esprit de sacrifice que les femmes possèdent à un haut degré, tandis que d'un autre côté les femmes ont besoin de la protection et de la force dont les hommes sont capables.

Il faut obtenir des femmes qu'elles travaillent davantage et plus activement à la cause syndicale. A cet effet, Mademoiselle Ragaz propose de :

- 1<sup>o</sup> renforcer la volonté des syndicats pour qu'ils mettent tout en œuvre, afin de surmonter les difficultés naturelles, et
- 2<sup>o</sup> par la création d'une organisation indépendante des ouvrières exercer une influence sur les instances des syndicats pour qu'ils réalisent certaines propositions concrètes.

Nous appuyons la première proposition, mais restons sceptique quant à la seconde suggestion. Pour pouvoir surmonter plus facilement que jusqu'à présent les difficultés naturelles que l'on rencontre dans l'organisation syndicale des femmes, il faudrait que le mouvement syndical suisse admette des militantes et fonctionnaires féminins. Actuellement, il n'y a pas une seule femme parmi les 123 secrétaires syndicaux et les 24,000 membres féminins affiliés à l'Union syndicale suisse ne sont même pas représentés par un des leurs dans le Comité syndical pas plus que dans la Commission syndicale. Il semble qu'un tel effectif devrait pouvoir être représenté partout, en particulier dans toutes les questions qui mettent leurs intérêts en jeu. On ne saurait prétendre sérieusement que les femmes ne sont pas à même de présenter une personne capable pour les représenter, tout d'abord parce qu'il existe de telles femmes et ensuite qu'il suffirait de les former.